

Mise en œuvre de la politique de santé dans la région Grand Est

« Nous devons entièrement repenser notre système de santé en se fixant une seule exigence : mettre le patient au centre et garantir à tous les français une meilleure prévention et un accès à des soins de qualité ».

Président de la République – 18 septembre 2018

Sommaire

1. Quelques éléments de contexte

2. Nos orientations stratégiques et programmes prioritaires

3. Les actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière :

- a. d'amélioration des parcours ;
- b. de prévention et de promotion de la santé ;
- c. de soins de proximité ;
- d. de transformation de l'hôpital ;
- e. de qualité et de pertinence des soins ;
- f. de ressources humaines en santé ;
- g. de e-santé ;
- h. de coopération transfrontalière.

4. Le soutien à l'innovation

5. Le partenariat territorial

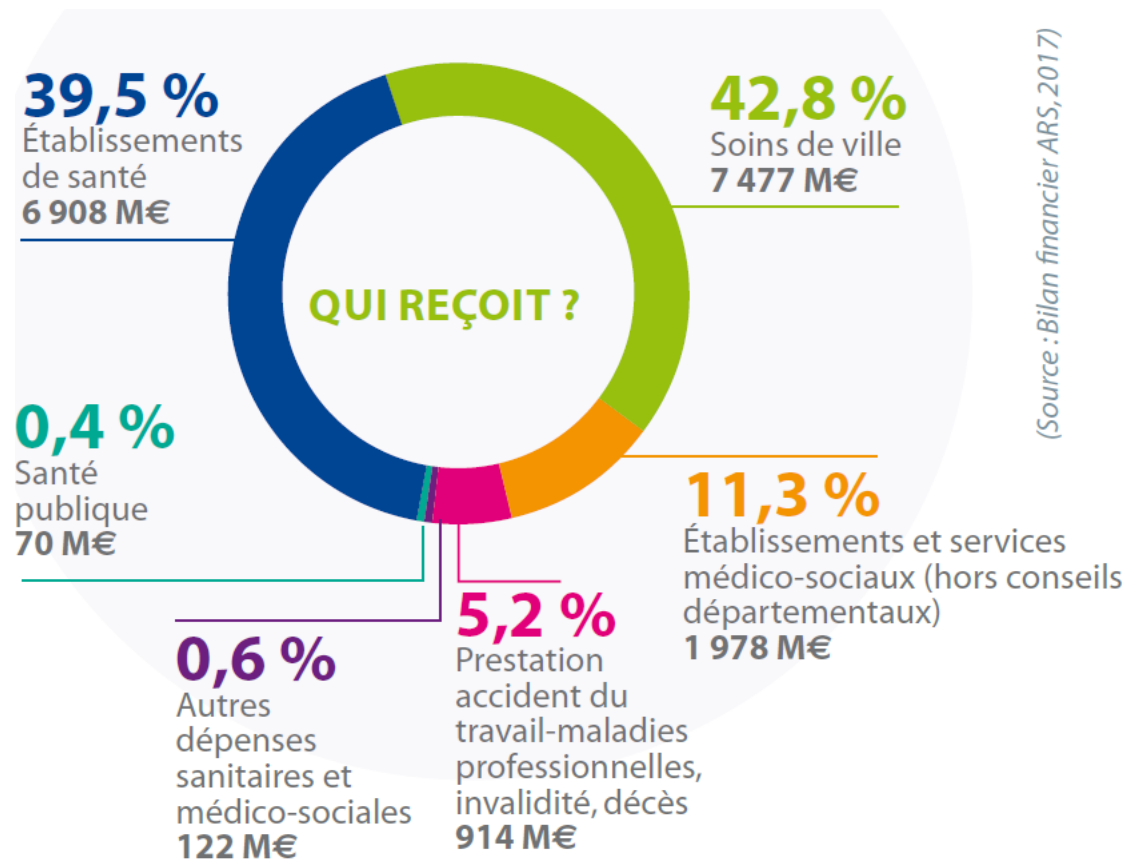
1. Principaux défis et enjeux pour la région Grand Est

Des défis majeurs : une démographie des professionnels de santé défavorable, le vieillissement de la population, l'accroissement des maladies chroniques, plus précisément :

- Plus de **40% des décès avant 65 ans pourraient être évités** ;
- Quatre causes majeures des **75% de personnes en ALD** : maladies cardio-neurovasculaires, maladies endocriniennes /nutritionnelles/métaboliques (diabète), cancers et souffrance mentale ;
- Selon scenarii INSEE, le nombre de **personnes âgées dépendantes augmente** de +35% à +60% entre 2007 et 2030 ;
- Une **défaveur sociale marquée** dans les grandes villes de la région ainsi qu'en Meuse, Haute-Marne, Vosges et Ardennes ;
- Près de **30% de médecins généralistes partira en retraite** dans les 5 ans ;
- Plus de **30% de fumeurs** en région Grand Est.

1. Principaux défis et enjeux pour la région Grand Est

La dépense de santé financée par des prélèvements obligatoires (ONDAM) s'élève à plus de **17 milliards d'euros pour la région Grand Est** soit 8,5% des dépenses de santé nationales pour 8,7% de la population nationale en 2016.



Sommaire

1. Quelques éléments de contexte

2. Nos orientations stratégiques et programmes prioritaires

3. Les actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière :

- a. d'amélioration des parcours ;
- b. de prévention et de promotion de la santé ;
- c. de soins de proximité ;
- d. de transformation de l'hôpital ;
- e. de qualité et de pertinence des soins ;
- f. de ressources humaines en santé ;
- g. de e-santé ;
- h. de coopération transfrontalière.

4. Le soutien à l'innovation

5. Le partenariat territorial

2. Le PRS 2018 – 2028 est structuré selon 7 orientations stratégiques

Nos sept orientations stratégiques

1. Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers **la prévention** dans une démarche de **promotion de la santé**
2. Renforcer et structurer **l'offre de soins de proximité**
3. Faire évoluer le système dans **une logique de parcours**
4. Améliorer l'accès aux soins et **l'autonomie** des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans **une logique inclusive**
5. Développer les actions de **qualité, de pertinence et d'efficacité des soins**
6. Adapter la politique de **ressources humaines en santé**
7. Développer **une politique d'innovation** accompagnant les transformations du système de santé

10 programmes prioritaires « Parcours »

- Parcours « Personnes âgées »
- Parcours « Personnes en situation de handicap » dont virage inclusif et 3^e plan autisme
- Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- Parcours « Personne en situation sociale fragile » - PRAPS y compris soins aux détenus
- Parcours « Santé mentale »
- Parcours « Maladies chroniques »
- Parcours « Patients atteints de cancer »
- Parcours « Maladies neurocardiovasculaires / AVC »
- Parcours « Maladies neurodégénératives »
- Parcours « Maladies rares et génétique »

8 programmes prioritaires « Transformation de l'offre de santé »

- Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions
- Soins de proximité et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital
- Ressources humaines en santé
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés
- Innovations et e-santé
- ORSAN (situations exceptionnelles)
- Qualité et pertinence des soins
- Coopération transfrontalière

Le PRS 2018-2028 Grand Est a été publié le 19 juin 2018

Trois documents le composent :

- Le cadre d'orientation stratégique à 10 ans
- Le schéma régional de santé et le PRAPS à 5 ans
- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins à 5 ans

2. La mise en œuvre du PRS se réalise (pour partie) par les actions du plan « Ma Santé 2022 »

10 mesures phare « Ma santé 2022 »	Programmes PRS GE 2018-2028
1. Création dès 2019, de financements au forfait pour la prise en charge à l'hôpital des pathologies chroniques dont le diabète et l'insuffisance rénale chronique	« Parcours Maladies chroniques »
2. Déploiement de 1000 Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) pour mailler le territoire national à l'horizon 2022.	« Soins de proximité et hôpitaux de proximité »
3. Soutien financier au développement des assistants médicaux auprès des médecins libéraux	« Soins de proximité et hôpitaux de proximité » et « Ressources humaines en santé »
4. Labellisation dès 2020 des premiers « Hôpitaux de proximité », avec l'objectif de reconnaissance de 500 à 600 établissements.	« Soins de proximité et hôpitaux de proximité »
5. Réforme du régime des autorisations des activités de soins, dans une logique de gradation des soins entre proximité, soins spécialisés, soins de recours et de référence	« Soins de proximité et hôpitaux de proximité » et « Virage ambulatoire et soins spécialisés »
6. Création d'un statut unique de praticien hospitalier, associé à la suppression du concours PH, pour faciliter l'entrée dans la carrière, diversifier les parcours professionnels (reconnaisances des valences non cliniques) et faciliter l'exercice mixte.	« Ressources humaines en santé »

10 mesures phare « Ma santé 2022 »	Programmes PRS GE 2018-2028
7. Redonner au service son rôle de « collectif » dans l'organisation des activités de soins et le management de l'équipe soignante ; favoriser la reconnaissance collective par la création d'un dispositif d'intéressement lié aux projets d'amélioration de la qualité de service ; prise en compte des compétences en management dans la nomination des responsables médicaux.	« Ressources humaines en santé »
8. Elargissement des compétences de la commission médicale d'établissement pour renforcer la participation des médecins au pilotage des hôpitaux.	« Ressources humaines en santé »
9. Suppression du Numerus clausus et refonte des premiers cycles des études en santé autour de processus d'orientation progressifs encourageant les passerelles et la diversification des profils.	« Ressources humaines en santé »
10. Réforme du 2 ^e cycle des études médicales et suppression des épreuves classantes nationales pour une orientation tenant mieux compte des compétences et aptitudes des élèves et de leur projet professionnel.	« Soins de proximité et hôpitaux de proximité »

Sommaire

1. Quelques éléments de contexte

2. Nos orientations stratégiques et programmes prioritaires

3. Les actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière :

- a. d'amélioration des parcours ;
- b. de prévention et de promotion de la santé ;
- c. de soins de proximité ;
- d. de transformation de l'hôpital ;
- e. de qualité et de pertinence des soins ;
- f. de ressources humaines en santé ;
- g. de e-santé ;
- h. de coopération transfrontalière.

4. Le soutien à l'innovation

5. Le partenariat territorial

3a. La mise en œuvre des 10 programmes prioritaires « Parcours » Focus « Parcours Personnes âgées »

Objectifs PRS GE 2018-2028

1. Contribuer à la **prévention de la perte d'autonomie** des personnes âgées.
2. Diminuer d'au moins 10% **le recours inadapté aux urgences des personnes âgées** de plus de 75 ans.
3. Diminuer d'au moins 5% **le nombre de ré-hospitalisations non programmées** dans les 30 jours des personnes âgées de plus de 75 ans.
4. Coordonner les acteurs et les interventions au sein des départements pour qu'au moins **20% des personnes âgées de plus de 75 ans vivant à domicile bénéficient d'un plan d'accompagnement** co-construit avec la personne et son entourage.
5. Mettre en œuvre par l'organisation territoriale prévue, **au moins 50% des plans d'accompagnement élaborés pour les personnes âgées à domicile.**
6. **Structurer l'offre** pour répondre aux enjeux du parcours de santé de la personne âgée.
7. Au moins **50% des aidants** repérés par les professionnels **accèdent à une offre de services adaptés** à leur besoin (*solutions de répit, etc.*)

Exemples actions réalisées

Dispositif innovant PAERPA

Télémédecine dans les EHPAD du 54 notamment

Exemple mesures « Ma Santé 2022 »

Mesure n°23 :
Développement dans les territoires des équipes mobiles gériatriques pour prévenir l'hospitalisation en urgences des personnes âgées.

3a. La mise en œuvre des 10 programmes prioritaires « Parcours » Focus « Parcours Enfants-adolescents »

Objectifs PRS GE 2018-2028

Exemples actions réalisées

1. Renforcer dès la petite enfance la prévention et la promotion de la santé **en accompagnant la parentalité**

2. **Diminuer le recours inadapté** des enfants et adolescents aux structures hospitalières (*urgences et surspécialités*).

3. Permettre aux enfants et adolescents, identifiés comme relevant d'une situation complexe, de **bénéficier d'une coordination pluri professionnelle** dans un dispositif spécifique.

4. Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les **jeunes enfants présentant des troubles du neuro-développement** : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces.

5. Mettre en œuvre un parcours coordonné **pour les enfants et les adolescents présentant un surpoids ou une obésité**.

6. Améliorer l'offre et le parcours coordonné pour les enfants et adolescents présentant **une souffrance psychique et/ou des troubles du comportement**.

7. Mettre en œuvre une communication **des données agrégées de santé des enfants et des adolescents**.

Expérimentation du Programme de soutien aux familles et à la parentalité dans les villes de Mulhouse, Nancy et Charleville-Mézières.

« Fil Pro Ado » déployée en Meuse

Exemple mesures « Ma Santé 2022 »

Mesure n°17 : Fusion de l'ensemble des dispositifs d'appui à la coordination des cas complexes au sein de PTA placées au service du réseau territorial de proximité (*CPTS et hôpitaux de proximité*).

3a. La mise en œuvre des 10 programmes prioritaires « Parcours » Focus « Parcours Santé mentale »

Objectifs PRS GE 2018-2028

1. Mettre en place **les projets territoriaux de santé mentale** couvrant la région Grand Est

2. Développer **une offre de réhabilitation psycho-sociale**

3. **Améliorer l'accès**, la fluidité aux soins et l'accompagnement **ambulatoire**

4. Faciliter **l'accès aux soins intégrés, à la prévention et à la réduction des risques et des dommages.**

5. Réduire l'écart par rapport à la moyenne nationale **du taux de mortalité par suicide** dans les départements les plus touchés.

6. Améliorer le parcours pour les enfants et adolescents présentant **une souffrance psychique et/ou des troubles du comportement**

7. **Promouvoir l'éthique**, la recherche et les **dispositifs innovants** en santé mentale

8. Améliorer la **qualité de vie au travail et la prévention des risques psycho-sociaux**

Exemples actions réalisées

Déploiement de projets territoriaux en santé mentale d'ici 2020 :

- Vague 1 (*en cours*) : départements 51, 54 et 68 ; *diagnostics en cours de validation* ;
- Vague 2 (*en cours*) : départements 08, 52, 67, 55 ; *phase de cadrage et mise en place des groupes de travail*
- Vague 3 (*1^{er} trimestre 2019*) : départements 10, 57, 88.

Exemple mesures « Ma Santé 2022 »

Mesure n°26 : Obligation de mettre en œuvre les projets territoriaux en santé mentale d'ici juillet 2020.

3a. La mise en œuvre des 10 programmes prioritaires « Parcours » « Une politique du handicap dans une logique inclusive »

Les 8 objectifs opérationnels du parcours des personnes en situation de handicap s'attachent à répondre aux points de rupture identifiés

1. Mettre en œuvre un parcours coordonné pour les jeunes enfants présentant des **troubles du neuro-développement** : repérage, évaluation, prise en charge globale précoces
2. Réduire d'au moins un tiers le nombre de **situations sans solution stable**
3. Augmenter la part d'enfants et d'adolescents en institution médico-sociale bénéficiant d'une **scolarisation en milieu ordinaire**, et adaptée à leurs besoins
4. Réduire d'au moins 30% le nombre de jeunes adultes maintenus en établissement pour enfants au titre de **l'amendement Creton**
5. Parmi la population de plus de 45 ans accueillie en établissements et services médico-sociaux, **doubler à minima le nombre de personnes bénéficiant d'un projet spécifique personne handicapée vieillissante**
6. **Développer la mise en œuvre de la charte « Romain Jacob »** pour l'ensemble des établissements médico-sociaux et sanitaires, en vue d'améliorer l'accès à la santé des personnes en situation de handicap
7. Reconnaître et **valoriser l'expertise des personnes handicapées, des aidants** et leur apporter le soutien nécessaire
8. **Structurer l'offre** pour répondre aux enjeux du parcours de santé de la personne en situation de handicap

L'ARS va proposer à chaque Conseil départemental de définir, avec les partenaires, un plan de transformation de l'offre

3a. La mise en œuvre des 10 programmes prioritaires « Parcours » « La mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'autisme »

Exemples d'actions réalisées ou en projet

- Mise en place d'un **comité technique régional autisme** le 12 septembre 2018 ;
- Journée régionale le 1^{er} octobre 2018 concernant la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement ;
- 10 **Pôles de compétences** et de prestations externalisées dont 6 concernent un public avec autisme ;
- Un dispositif d'**habitat inclusif** en Meuse dédié aux personnes autistes ;
- 4 dispositifs d'**emploi accompagnés** destinés à un public avec TSA en cours d'expérimentation ;
- Développement de la **pair-aidance** ; création d'un groupe d'entraide mutuelle autisme à Mulhouse ;
- Dès 2019, création de 14 **plateformes de diagnostic**, de 12 unités d'enseignement en maternelle et de deux en écoles élémentaires.

3b. La mise en œuvre du programme « Prévention et promotion de la santé »

Exemples d'actions réalisées ou en projet

- Mise en œuvre du projet régional « **santé-environnement** » (PRSE 3)
- **Mois sans tabac** avec l'implication de l'ensemble des PS ;
 - ✓ Actions de prévention et de promotion dans les maternités
- Prescri'mouv - **activité physique adaptée** ;
 - ✓ Déploiement dans 5 départements (08, 10, 51, 52, 68).
 - ✓ Déploiement dans tous les départements en 2019.
- Renforcement de la **protection vaccinale de la population** :
 - ✓ Évaluation en juin 2018 de l'expérimentation du rattrapage vaccinal en milieu scolaire dans les Vosges. Extension du dispositif aux territoires de Saint-Dié et Toul.
 - ✓ Déploiement d'un kit de communication à l'attention des personnes âgées testé dans des EHPAD volontaires dès 2018.

3c. La mise en œuvre du programme « Renforcement et structuration des soins de proximité »

La mise en œuvre du plan national d'accès aux soins en région Grand Est

- Soutien au **développement de stages** et accompagnement des projets professionnels
 - ✓ Une progression constante du nombre d'assistants partagés : 68 nouveaux ASTP financés en 2018, contre 59 en 2017 et 33 en 2016 ;
 - ✓ 730 maîtres de stages agréés ; 154 nouveaux MSU formés en 2018 ;
 - ✓ Un laboratoire territorial d'aide à l'installation fonctionnant dans le département de Meurthe-et-Moselle (Passerelle) ; extension prévue à l'ensemble des territoires lorrain et alsacien.
- Soutien affirmé au développement des **pratiques de coopération** entre professionnels
 - ✓ Contractualisation avec l'URPS pharmaciens pour améliorer la prise en charge des malades chroniques et des personnes âgées ;
 - ✓ Mise en place à venir d'une association de soutien aux initiatives copilotée par les trois URPS (Médecins, pharmaciens, infirmiers) ;
 - ✓ Création d'un centre de ressources pour diffuser les BP de coopération.
- Accompagnement renforcé pour le déploiement de **l'exercice coordonné**
 - ✓ 112 maisons de santé pluri-professionnelles en fonctionnement ; environ 70 projets en cours ;
 - ✓ 16 projets de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) ;
 - ✓ 4 équipes de soins primaires.

3c. La mise en œuvre du programme « Renforcement et structuration des soins de proximité »

La mise en œuvre du plan national d'accès aux soins en région Grand Est

○ Urgences et soins non programmés

- ✓ Nouveau cahier des charges de la permanence des soins des médecins libéraux attendus pour le 1^{er} janvier 2019 ;
- ✓ Mise en œuvre du projet de renforcement de l'offre de soins non programmés (Entr'Actes) dans les six plus grandes villes de la région.

○ Au niveau des **territoires de proximité**

- ✓ Mise en place d'un guichet unique d'information et d'orientation pour les professionnels libéraux
- ✓ Soutien aux initiatives des professionnels et des collectivités dans les 84 territoires de proximité identifiés regroupant 141 EPCI en difficulté.
- ✓ Création d'un centre de ressources pour diffuser les BP de coopération.

« Ma Santé 2022 », dès 2019 :

- Le développement et l'accompagnement financier des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des structures d'exercice coordonné ;
- La mise en place des assistants médicaux ;
- La création de 400 postes de médecins généralistes à exercice partagé ;
- Un encouragement accru aux coopérations par la création d'une prime pour les professionnels engagés dans les protocoles de coopération.

Mise en œuvre d'un accompagnement fort des transformations hospitalières dans un contexte de profonds changements dans les techniques médicales et chirurgicales

- Une meilleure **organisation des filières de prise en charge** dans le cadre des projets médicaux partagés (*urgences, périnatalité, oncologie, santé mentale, personnes âgées*)
- Un accompagnement du **développement de la chirurgie, de la médecine ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile**
- Des **contrats de performance** avec un fort soutien financier de l'ARS
 - ✓ GHT Nord Ardennes contrat a été signé en juillet 2018 ;
 - ✓ GHT Cœur Grand Est qui réunit les CH de Bar-le-duc Meuse, Saint-Dizier (Haute Marne), Verdun (Meuse) et Vitry le François (Marne) signés en octobre 2018 ;
 - ✓ GHT 21-52 (pour les établissements du Sud Haute Marne Langres et Chaumont signature prévue le 16 novembre ;
 - ✓ GHT Vosges : un contrat en cours de préparation avec les CH d'Epinal et de Remiremont avec une signature prévue à mi-décembre 2018.

3d. La mise en œuvre du programme

« Virage ambulatoire et soins spécialisés : la transformation de l'hôpital »

- Un accompagnement renforcé pour le **CHRU de Nancy** (*plan de performance, schéma directeur immobilier*)
- La reconnaissance d'une **cinquantaine d'hôpitaux de proximité** dans la région Grand Est en application du plan « Ma Santé 2022 »
- Dès 2019, un **dialogue de gestion deux fois par an** associant l'ARS et l'Assurance maladie (*organisation filières, réponses aux besoins, qualité et pertinence des soins, performance économique, missions d'intérêt général*)

3e. La mise en œuvre du programme « Qualité et pertinence des soins »

- Le déploiement, dès 2018, des **contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins** (CAQES) conclus entre l'ARS, l'Assurance maladie et 192 établissements de santé
- Le renforcement de la **démarche de certification** qualité en établissement de santé
- L'accompagnement à l'installation et à la montée en charge de la **Structure régionale d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients** (SRA)
- L'accompagnement des professionnels de santé de la région Grand Est dans **la lutte contre l'antibiorésistance** en finançant notamment une structure dédiée (AntibioEst)

3f. La mise en œuvre du programme

« Ressources humaines en santé »

- La **réforme du 3^e cycle** pour mieux prendre en compte dans les parcours de formation la réponse des besoins à moyen et à long terme
 - ✓ L'adaptation des procédures ARS de gestion de l'internat pour accompagner les établissements et les universités dans la mise en place de la réforme du 3^e cycle des études de médecine ;
 - ✓ Le projet UNESS pour la modernisation du système d'information ARS / Facultés / Ministère permettant une meilleure gestion du parcours de internes de 3^e cycle.
- La mise en place du **service sanitaire** dès la rentrée 2018 en partenariat avec l'Education nationale (3 rectorats) :
 - ✓ 4700 étudiants concernés ;
 - ✓ Identification à ce jour de plus de 200 des terrains de stages : 75% en milieu scolaire, 25% en EHPAD, avec les villes de Nancy et Strasbourg « Parcs sans tabac salles d'attente des établissements de santé, bibliothèques universitaires, etc. ;
 - ✓ Formations, dès décembre 2018, avec l'appui de l'IREPS des référents pédagogiques à Reims, Metz, Nancy et Strasbourg.
- La mise en place des **formations d'infirmiers de pratiques avancées** dès l'année universitaire 2018-2019 à Nancy, et pour les deux autres universités Reims et Strasbourg dès la rentrée 2019
- Des actions en matière d'**universitarisation** (*groupe contact, département des professions de santé, intégration école de sages-femmes dans les universités, etc.*)

3g. La mise en œuvre du programme « E-santé »

- L'accompagnement au **développement de la télémédecine**
 - ✓ Un guichet intégré ARS – Assurance maladie / programme national ETAPES ;
 - ✓ Des appels à projets lancés en 2018.

- La mise en œuvre des **Services numériques d'appui à la coordination (SNAC)**
 - ✓ Territoires pilotes : Grand Reims – Ardennes, Grand Der – Meuse, Vosges, Haute-Alsace.

- Le développement du **DMP** et de la **messagerie sécurisée** en santé

- Le déploiement de l'outil **Via Trajectoire**
 - ✓ Généralisation de Via Trajectoire PH à l'ensemble des MDPH et établissements PH.

- Le déploiement du **répertoire opérationnel des ressources (ROR)**

- Le déploiement du **SI SAMU unifié national**
 - ✓ Co-pilotage : ARS, GHM RSA, DGOS et ASIP Santé.
 - ✓ Portail gestion de crise dès 2018, dispositif complet en novembre 2019.

3h. La mise en œuvre du programme « Coopération transfrontalière »

- La consolidation de la **gouvernance** de la coopération transfrontalière
 - ✓ Comités de suivi des accords-cadres et des conventions
 - ✓ Groupes de travail thématiques prioritaires (*observation et épidémiologie, promotion de la santé et prévention, offre de santé, démographie des personnels de santé et innovation*)
 - ✓ Groupes de travail techniques des espaces de coopération et des projets INTERREG.
- L'amélioration de l'**accès aux soins** et de la **mobilité des patients transfrontaliers**
 - ✓ Sarre et Moselle : relance des travaux pour la signature de la convention MOSAR ;
 - ✓ Grande Région : intégration de l'ARS au projet Interreg NHL Chirex : modules de formation transfrontalière favorisant la mobilité des futurs médecins ;
 - ✓ Belgique : Accueil d'internes belges dans les Ardennes ;
 - ✓ Rhin supérieur : réseau de kinésithérapeutes, contribution au dépôt du projet Interreg « Développement de l'offre de soins de proximité - Eurodistrict Pamina », projet convention AVC « Strasbourg Ortenau » ;
 - ✓ Grand Est et toutes ses frontières : table ronde « Infirmiers de pratiques avancées ».
- La qualité de la **prise en charge des personnes handicapées** dans les établissements médico-sociaux wallons
 - ✓ Définition de fiche actions spécifiques dans le cadre du Pacte des Ardennes 2022
- Coopérations **France – Luxembourg, France – Suisse** (*ratification accords-cadres*)
 - ✓ Projet Nord Lorrain, projet conventions FR-LUX (AMU, greffe rénale).

Sommaire

1. Quelques éléments de contexte

2. Nos orientations stratégiques et programmes prioritaires

3. Les actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière :

- a. d'amélioration des parcours ;
- b. de prévention et de promotion de la santé ;
- c. de soins de proximité ;
- d. de transformation de l'hôpital ;
- e. de qualité et de pertinence des soins ;
- f. de ressources humaines en santé ;
- g. de e-santé ;
- h. de coopération transfrontalière.

4. Le soutien à l'innovation

5. Le partenariat territorial

4. Le soutien à l'innovation

- Un **cadre d'expérimentation national** pour l'innovation en santé – Art. 51 de la LFSS (*décret du 21 février 2018, circulaire du 13 avril 2018*)
 - ✓ Rédaction de cahier des charges nationaux sur 3 sujets (automne 2018)
 - L'expérimentation d'un paiement à l'épisode de soins pour des prises en charge chirurgicales (EDS)
 - L'expérimentation d'une incitation à une prise en charge partagée (Ipep)
 - L'expérimentation d'un paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville (Peps)
 - ✓ 14 projets régionaux dont 2 ont été retenus par le niveau national ; IPEP : projet porté par le groupe GHT Aube Sézannais ; EDS : projet des hôpitaux privés de Metz.
- Le développement d'une **politique régionale d'innovation** accompagnant les transformations du système de santé en partenariat avec l'Assurance maladie, le Conseil régional et la Préfecture de Région
 - ✓ Un fonds régional (FIR) « Innovation » à hauteur de 5 M€ dès 2018 ;
 - ✓ Une remontée au fil de l'eau des projets ;
 - ✓ Le lancement d'un appel à projet régional le 21 juin 2018 prioritairement sur 4 thématiques permettant de répondre aux enjeux et défis identifiés dans le PRS :
 - La coopération interprofessionnelle et la formation des professionnels de santé ;
 - Les organisations permettant de pallier une difficulté d'accès aux soins ;
 - L'implication du patient / usager / aidant ;
 - La e-santé.

Sommaire

1. Quelques éléments de contexte

2. Nos orientations stratégiques et programmes prioritaires

3. Les actions d'ores et déjà mises en œuvre en matière :

- a. d'amélioration des parcours ;
- b. de prévention et de promotion de la santé ;
- c. de soins de proximité ;
- d. de transformation de l'hôpital ;
- e. de qualité et de pertinence des soins ;
- f. de ressources humaines en santé ;
- g. de e-santé ;
- h. de coopération transfrontalière.

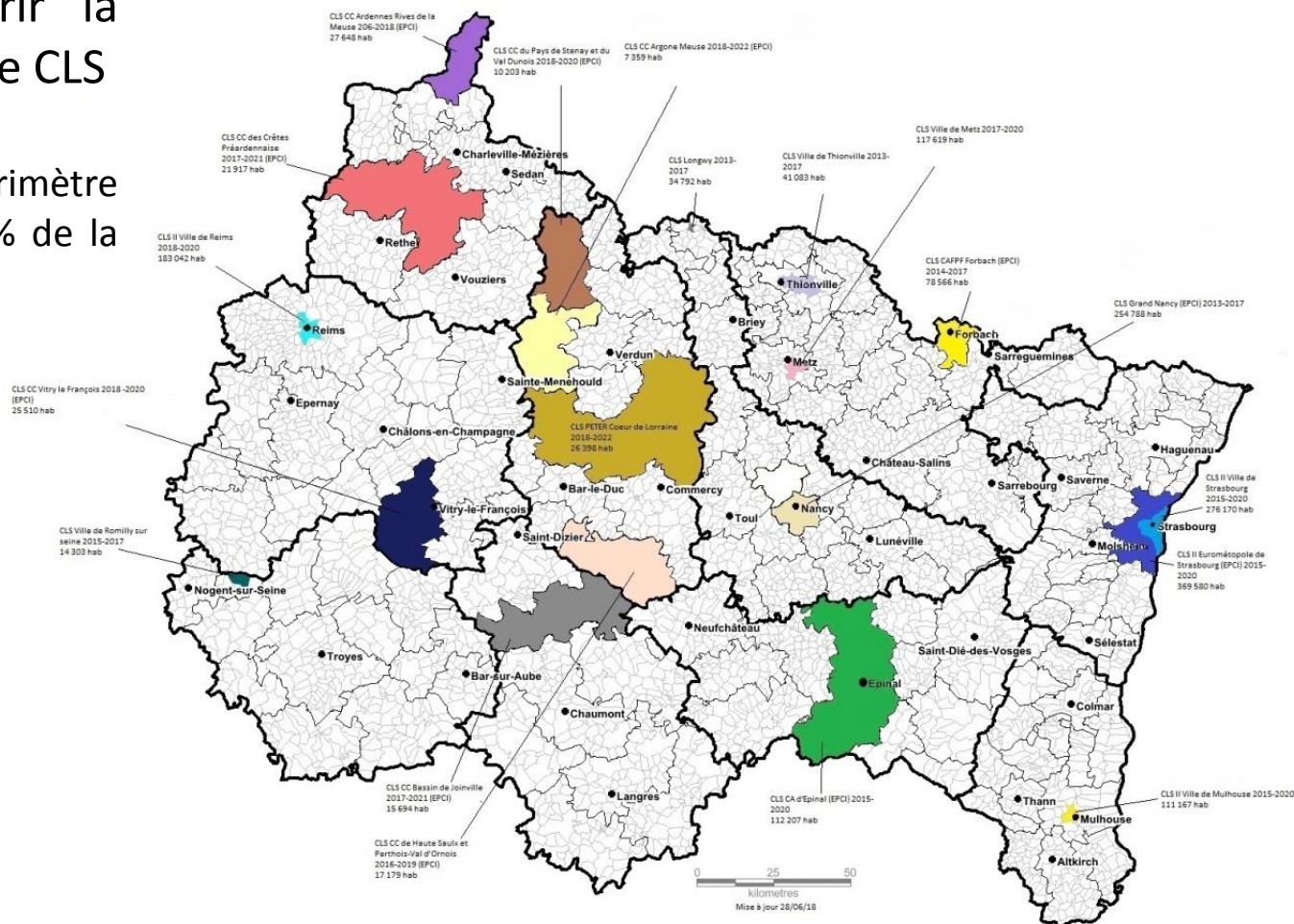
4. Le soutien à l'innovation

5. Le partenariat territorial

5. Le contrat local de santé un cadre partenarial privilégié pour la mise en œuvre du PRS

Objectif 2020 : couvrir la totalité des territoires de CLS

- 20 CLS dont le périmètre géographique couvre 30% de la population régionale
- 22 nouveaux CLS en cours d'élaboration



Mise en œuvre de la politique de santé dans la région Grand Est

Merci de votre attention